

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

02/02/2023

Dossier complet le :

02/02/2023

N° d'enregistrement :

F09323P0045

#### 1. Intitulé du projet

Création de la zone de stationnement dans le secteur de Patch sur la commune de Ramatuelle

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de Ramatuelle

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur ROLAND Bruno, Maire de Ramatuelle

RCS / SIRET

2 1 8 | 3 0 1 | 0 1 8 | 0 0 0 1 4

Forme juridique

Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (CPE, IOTA, etc.))
41 - Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs	a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus (le présent projet prévoit 80 unités de stationnement au droit de l'aire de Patch)

#### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le présent projet, objet de la demande d'examen au cas par cas, s'inscrit sur un terrain dans une zone urbanisée (au nord, au sud et à l'ouest de la parcelle).

Les travaux portent sur la création d'une aire de stationnement en établissant un projet paysager cohérent tant avec l'usage des vacanciers qu'avec les demandes des résidents situés à l'arrière de cette aire.

## 4.2 Objectifs du projet

Ce projet s'insère dans la continuité du Schéma d'Aménagement de la plage de Pampelonne, ayant pour objet de réduire les conséquences des nuisances ou des dégradations sur cette dernière ainsi que sur les espaces naturels qui lui sont proches, induites par la fréquentation touristique massive du site. L'amélioration des conditions d'accès au domaine public maritime constitutif de la plage fait également partie des objectifs clés visés par la commune.

Bien que de nombreuses réflexions sur le développement des modes de déplacement doux (piste cyclable sur la RD93, navette estivale,...), ce projet se justifie aujourd'hui par l'absence d'alternative à l'utilisation de la voiture pour accéder au site.

Il est à noter toutefois que ce projet est extérieur au périmètre du schéma d'aménagement de la plage de Pampelonne. Les places de stationnement créées sur cette parcelle, en dehors des limites de l'espace naturel remarquable, seront réalisées sur un sous sol encore occupé par les fondations en béton d'un immeuble qui a été démoli.

L'objectif du projet est la reprise et l'amélioration de l'aménagement de l'aire de stationnement de Patch à hauteur de la plage de Pampelonne, en vue de réduire l'impact paysager des parcs de stationnement.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux de l'opération seront réalisés sur la période : 2023

Les travaux de reprise de l'aménagement de l'aire de stationnement de Patch consisteront en la mise en oeuvre de micro-interventions visant à améliorer l'insertion visuelle plutôt qu'à une remise à plat radicale du site :

- Traitement de grandes surfaces en revêtement de sol stabilisé
- Préservation des lisières plantées en périphérie et leur confortement dans leur rôle d'écran par introductions végétales colmatant les brèches dans le rideau et remplaçant les espèces invasives
- Eradication des espèces invasives (cannes de Provence, herbes de la Pampa)
- Ajout d'un rideau végétal formant un écran supplémentaire traversant l'opération sur toute sa longueur pour atténuer l'impact visuel du parking et des véhicules
- Disposition des végétaux sur une butte linéaire évoquant les dunes de sables naturelles
- Disposition de quelques passages piétons étroits traités en platelage bois et un passage plus large occasionnement ouvert pour permettre le passage de véhicules d'entretien
- Utilisation d'espèces déjà présentes sur le site à l'état naturel (chênes verts, tamaris endémique, arroches, lentisques, filaires). Les plantes de type Tamaris horticoles, Casuarina sp, Pittosporum Tobira, Cenchrus sont proscrites.
- Côté plage : atténuation de la pente de l'accès actuel grâce à une rampe cadrée par des petits murets en traverses de chemin de fer disposées verticalement
- Mise en place de ganivelles et de surfaces plantées existantes ou créées afin d'empêcher le piétinement des plantations par les visiteurs et d'assurer une protection contre le vent et le sable
- Les travaux seront suivis par un bureau d'études environnementale (écologie) en assistance à maîtrise d'ouvrage.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les aires de stationnement publiques sont gérées directement par la commune de Ramatuelle.

Elles sont gratuites en dehors de la saison touristique uniquement.

En période payante, du personnel municipal accueille les usagers et encaisse les paiements à l'entrée des parkings.

Une automatisation des entrées / sorties a été mise en place depuis la saison estivale 2022.

Le projet d'aménagement d'une aire de stationnement à proximité du parking de Patch s'inscrit dans cette organisation. Cependant, cette aire pourra faire l'objet de convention avec des établissements de plage du secteur de Patch afin que la gestion du stationnement leur soit ponctuellement confiée (service voiturier).

La commune prévoit la mise en place d'un plan de gestion environnementale des aires de stationnement tout au long de l'année, en cohérence avec les objectifs visés par leur réhabilitation, avec une attention soutenue portée à leur dynamique écologique, l'entretien de la végétation, le ramassage des déchets artificiels, l'entretien et le complément si nécessaire de la signalétique didactique pour l'information du public et sa sensibilisation aux bons comportements .

Un partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Provence, déjà mobilisé pour la surveillance de la plage de Pampelonne, renforcera le volet environnemental de la gestion du parc de stationnement.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

*La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

Le présent projet sera soumis à un permis d'aménager.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie de la parcelle: 3 325 m <sup>2</sup> 80 places de stationnement	m <sup>2</sup> unité

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Boulevard Patch  
Commune de Ramatuelle (83 350)

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 6 ° 66 ' 10 " 03 Lat. 43 ° 22 ' 66 "   

*Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :*

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

Commune de Ramatuelle

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches sont : - ZNIEFF de type I n°930012547 "Plage de Pampelonne" à 20 m à l'est du projet - ZNIEFF de type II n°930012543 "Maures de la presqu'île de Saint-Tropez" à 800 m à l'ouest du projet
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sur le territoire de la commune de Ramatuelle
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude se situe à proximité de l'Aire d'adhésion du Parc National de Port-Cros
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Phare du Cap Camarat en covisibilité à 4 km

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Ramatuelle n'est couverte par aucun PPRN ni PPRT.  Elle fait l'objet du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) Golfe Saint-Tropez signé le 20/03/2022 et dont la date de fin de réalisation est le 19/03/2026.  Le risque sismique y est faible (indice 2) et l'exposition au risque de retrait-gonflement des sols argileux moyenne.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet s'insère au sein même du site inscrit "Presqu'île de Saint-Tropez"
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à une centaine de mètres du site Natura 2000 ZSC FR9301624 "Corniche Varoise"
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est le site "Les trois caps méridionaux de la presqu'île de Saint-Tropez", localisé à 1,7 km au sud du projet de création d'une aire de stationnement.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet a pour but de reprendre l'aménagement de l'aire de stationnement de Patch, déjà utilisée en haute saison pour le stationnement (lorsque le parking existant est saturé). Il s'agit d'un terrain en grande partie "nu", bordé en périphérie par la végétation. L'effet attendu du projet sur l'enjeu faune flore est positif du fait des mesures d'éradication des espèces invasives prévues, la préservation de lisières plantées et l'introduction raisonnée d'espèces végétales basées sur celles déjà présentes sur le site à l'état naturel (chênes verts, tamaris, arroches, lentisques, filaires).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'intercepte aucun site Natura 2000. L'impact du projet sur le site ZSC "Corniche Varoise" peut être considéré comme minime, générant des incidences ponctuelles et temporaires durant la phase travaux. Des mesures d'évitement et de réduction permettront de limiter d'autant plus ces incidences, la mise en oeuvre du schéma s'effectuant avec un suivi du chantier par assistance à maître d'ouvrage environnementale.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de consommation d'espaces naturels, agricoles, etc. En effet, il s'agit d'un terrain en grande partie "nu", bordé en périphérie par la végétation.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de création d'une aire de stationnement de Patch n'engendrera pas de déplacements supplémentaires. Il vise à améliorer le stationnement actuel sur le secteur Patch.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à augmenter le niveau de rejets d'effluents par rapport à la configuration actuelle du site.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à augmenter la production de déchets par rapport aux usages actuels. Des mesures de tri et de recyclage des déchets collectés auprès des usagers du parc de stationnement seront mises en place (collecte séparée et signalisation didactique)

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'extension de l'aire de stationnement de Patch inclut un projet paysager cohérent tant avec l'usage des vacanciers qu'avec les demandes des résidents situés à l'arrière de cette aire. L'impact du projet sur le paysage environnant sera réduit à son maximum, la volonté principale étant de créer un cadre végétal atténuant l'impact visuel de cet aménagement dans un site largement naturel. Bien qu'il n'en soit pas dans le périmètre, ce projet s'inspire des prescriptions du schéma d'aménagement de la plage de Pampelonne
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Modification positive, dans la mesure où l'usage du sol sera mieux encadré

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

En phase travaux, les mesures d'évitement et de réduction concernent toutes les thématiques environnementales : milieu physique (air, acoustique, eau, déchets, ...), milieu naturel (faune, flore, habitats naturels), milieu humain, paysage et patrimoine.

Ces mesures consisteront notamment en l'interdiction des brûlages de toute nature, une information préalable de tous les intervenants, le bâchage des camions pour éviter les envois de poussières et tout autre produit ou déchet, l'utilisation d'engins et matériels homologués et insonorisés dans la mesure du possible, l'évacuation des déchets vers les filières d'élimination adéquates, la mise en place d'un système de bordereau de suivi des déchets, le stationnement des engins et véhicules de chantier sur des zones étanches et le plus éloigné possible des cours d'eau, l'interdiction d'employer des produits phytosanitaires, l'élaboration avant le démarrage des travaux d'un plan d'intervention rapide en cas de pollution accidentelle, etc.

Une assistance à maîtrise d'ouvrage environnementale (écologie) est prévue tout au long du projet. Elle effectuera des suivis de chantier régulièrement afin de s'assurer du respect et de la bonne mise en oeuvre des mesures décrites.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet porte sur la création d'une zone de stationnement dans le secteur de Patch, dans une volonté d'atténuer l'impact visuel de l'équipement dans son milieu largement naturel. Il sera conçu dans le respect des mesures envisagées et de celles prescrites par le schéma d'aménagement de la plage (ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale), garantissant l'établissement d'un projet s'insérant au mieux dans son environnement. L'Ae a de plus dispensé le projet de réorganisation et de traitement paysager des parcs de stationnement publics existants sur la commune de Ramatuelle au droit de la plage de Pampelonne d'évaluation environnementale, conformément à l'arrêté n°AE-F09320P0052 du 14/04/2020.

Le projet s'inscrivant dans la continuité du schéma d'aménagement de la plage, nous estimons que celui-ci devrait être dispensé d'une évaluation environnementale..

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 1: Cerfa n°14734 Annexe 2: Plan de situation Annexe 3: Photographies datées de la zone d'implantation Annexe 4: Plan du projet Annexe 5: Plan des abords du projet Annexe 6: Plan de situation du projet par rapport au site Natura 2000

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Ramatuelle

le, 31/01/2023

Signature



*J. Le Pape*  
*Roland Bano*

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus